

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mars 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 26 février 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 21 et le 26 février 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzya



**Annexe à la lettre datée du 26 février 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(21 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 17 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Homs (1) et de Damas (11).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces de Hama (1) et de Damas (7).

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires dans les localités d'Aïn Cheqaq (province de Lattaquié) et de Khatin (province d'Alep), qui ont permis de fournir 2,3 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 757.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 460,9 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 211 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 184.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Qassabiyé, d'Oureiniba et de Soutour el-Deir (province d'Idlib).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 367.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(22 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 22 violations, dans les provinces d'Alep (3), de Damas (11), de Lattaquié (5), de Deraa (1) et de Homs (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 757.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 460,9 tonnes.

L'Organisation des Nations Unies a acheminé deux convois humanitaires qui ont permis de fournir 123 tonnes de vivres au total dans les localités de Khajmi et de Taïbé (province de Deraa).

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 74 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 258.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Tell el-Khattib (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 368.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(23 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 14 violations, dans les provinces d'Alep (2), de Damas (7) et de Lattaquié (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Kafr Ram (province de Homs), qui a permis de fournir 1,5 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 758.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 462,4 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 123 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 396.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 368.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(24 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 15 violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (3), de Damas (10) et de Soueïda (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par des groupes terroristes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 758.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 462,4 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 78 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 474.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Rjeïlé (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 369.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(25 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 18 violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (4) et de Damas (12).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (3).

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par des groupes terroristes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 758.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 462,4 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 72 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 546.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 17 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants de localités de la province de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 386.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(26 février 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 16 violations.

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs de mortier ou d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par des groupes terroristes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans une localité de la province de Deïr el-Zor, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 759.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 464,3 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 65 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 71 611.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 10 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants de localités des provinces d'Idlib et de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 396.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.